



Élections municipales 2026 : pensez à vous inscrire sur les listes électorales

Les élections municipales auront lieu en **mars 2026**. Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être **inscrit sur les listes électorales** de votre commune. Voici l'essentiel à connaître pour être prêt le jour du scrutin.

ÉLECTIONS
MUNICIPALES

15 et 22 mars
2026

Allons Voter!

1^{er} tour 15 mars

2^d tour 22 mars

Qui doit s'inscrire ?

Vous êtes concerné si :

- vous venez d'emménager à Feucherolles ;
- vous n'avez jamais été inscrit sur une liste électorale ;
- vous avez récemment acquis la nationalité française ;
- vous êtes citoyen de l'Union européenne et souhaitez voter aux municipales en France.

Les jeunes devenant majeurs sont inscrits automatiquement **s'ils ont effectué leur recensement citoyen à 16 ans**. Dans le doute, il est conseillé de vérifier votre inscription.

Quels sont les délais pour les municipales 2026 ?

Pour voter en mars 2026, vous devrez être inscrit :

Au plus tard le mercredi 4 février 2026

(en cas d'inscription en ligne)

ou

Au plus tard le vendredi 6 février 2026

(pour une demande déposée en mairie ou par courrier)

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune **en vous rendant à la mairie ou, si vous résidez à l'étranger, au consulat**. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un [formulaire cerfa n°12669](#) de demande d'inscription. Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

N.B. : Si vous déménagez après la date limite d'inscription pour l'une des raisons suivantes, vous pouvez vous inscrire **jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus** si :

- vous êtes **agent public muté ou admis à faire valoir vos droits à la retraite** après la clôture des inscriptions ou membre de la famille d'un agent public concerné ;
- vous êtes un **militaire** ;
- vous **déménagez pour un motif professionnel** ou êtes membre de la famille d'une personne déménageant pour motif professionnel.

De la même manière, si vous atteignez l'âge de 18 ans après la clôture des délais d'inscription ou que vous devenez Français par naturalisation après la clôture des délais d'inscription et que vous n'êtes pas inscrit d'office sur les listes électorales, **vous pouvez aussi vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus**.

Comment s'inscrire ?

1. En ligne (recommandé)

Sur le site service-public.fr, avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité en cours de validité.
Temps estimé : 5 minutes.

2. En mairie

Présentez-vous avec :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, quittance de loyer non manuscrite, attestation d'assurance habitation...).

3. Par courrier

Envoyez le formulaire CERFA + les justificatifs à l'adresse de la mairie.

Quels documents fournir ?

- **Pièce d'identité valide** (ou périmée depuis moins de 5 ans).
- **Justificatif de domicile** à votre nom.
Pour les personnes hébergées chez un tiers, une attestation sur l'honneur + justificatif de domicile de l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité.

Comment vérifier si vous êtes déjà inscrit ?

Un service en ligne permet de vérifier votre situation électorale en quelques secondes :
→ Service « Interroger sa situation électorale » sur service-public.fr.

Pourquoi s'inscrire dès maintenant ?

- pour éviter les démarches de dernière minute ;
 - pour garantir votre participation aux décisions locales qui façonnent la vie quotidienne : école, urbanisme, environnement, services publics, mobilité...
 - pour pouvoir voter aux deux tours des élections municipales.
-

Infos pratiques

Besoin d'aide ?

Le service Etat Civil de la mairie reste à votre disposition pour répondre à vos questions ou vous accompagner dans vos démarches.

Mairie de Feucherolles

01 30 79 93 10

✉ contact@feucherolles.fr